

Stocamine, la « poubelle toxique » de l'Alsace

Quelque 42 000 tonnes de déchets dangereux sont stockés sous terre et menacent la nappe phréatique

REPORTAGE

WITTELSHEIM (HAUT-RHIN) -
envoyé spécial

En début d'année, le journal *L'Alsace* a demandé au maire de Wittelsheim (Haut-Rhin) quel vœu il exaucerait en 2022 s'il avait une baguette magique. « *J'en finis avec cette histoire de Stocamine!* », a répondu, sans barguigner, Yves Goepfert, rallié à La République en marche. Il n'y a pas si longtemps, des panneaux indiquant « commune poubelle » recouvraient encore la mention « ville fleurie » à l'entrée de cette ancienne cité minière de 11 000 habitants, située à un quart d'heure de Mulhouse, avec ses mineurs sur le fronton de la mairie et ses cigognes sur le clocher de l'église. Une distinction qu'elle doit à Stocamine, aussi connue comme « la poubelle toxique de l'Alsace ». Vingt ans que cette affaire empoisonne la vie des Wittelsheimois et des Alsaciens.

Stocamine, ce sont 42 000 tonnes de déchets dangereux (arsenic, amiante, chrome, résidus d'incinération...), enfouis à 550 mètres sous terre, dans des galeries creusées au droit d'une ancienne mine de potasse. Ils menacent à long terme la nappe phréatique d'Alsace, la plus grande d'Europe, qui alimente en eau potable environ sept millions de personnes de part et d'autre du Rhin. « Une bombe retardement léguée aux générations futures », dénonce Yann Flory, l'infatigable porte-parole du collectif Destocamine, qui compte à son actif une vingtaine de manifestations pour réclamer le déstockage des déchets.

L'histoire de Stocamine, c'est une centaine de rapports et d'expertises. C'est aussi une douzaine de ministères de l'environnement « qui se reflètent la patate chaude », commente Yann Flory. C'est, enfin, une bataille politique et juridique avec une avalanche de recours devant les tribunaux entre les partisans de l'enfouissement définitif – l'Etat – et ceux qui veulent déstocker – associations environnementales et collectivités locales.

Stocamine, c'est à la fois un épisode sans fin des Shadox et l'illustration d'une société qui fait l'autruche avec ses déchets. Des travaux doivent débuter dans quelques jours avec l'injection de tonnes de béton dans les galeries pour préparer la fermeture du site... Et, sans doute, la conclusion de l'histoire.

« Réversibilité » du stockage

Une histoire entamée en 1997 quand l'Etat autorise les Mines de potasse d'Alsace (MDPA) à ouvrir un stockage souterrain de déchets industriels dangereux. Une première en France. Pour obtenir l'adhésion de la population et des élus locaux, le projet est présenté comme un élément essentiel de la reconversion économique de la région, en proie à la fin de l'exploitation de la potasse : les MDPA emploient alors moins de 1 000 personnes, contre près de 14 000 juste après la guerre. Il prévoit également la « réversibilité » du stockage, une notion aujourd'hui au centre de la controverse. Les prospectus distribués aux habitants vantent une « mine au service de l'environnement ».

Autant de promesses qui vont rapidement partir en fumée. Dans la nuit du 9 au 10 septembre 2002, un incendie se déclare dans le bloc de stockage numéro 15. Il faudra deux mois pour en venir à bout. Trois ans après sa mise en service, en février 1999, Stocamine est à l'arrêt.

Le site était dimensionné pour recevoir 320 000 tonnes de déchets ultimes en trente ans. En trois ans, il aura accueilli exacte-



Les anciens puits des mines de potasse servent désormais à atteindre les galeries de stockage, à Wittelsheim (Haut-Rhin), le 20 avril. ANTOIN LARUE/ONDÉRENCE POUR LE MONDE

En 1997, le projet est présenté à la population comme essentiel à la reconversion économique de la région

ment 43 967 tonnes, réparties dans 67 204 « coils » (« big bags » et fûts métalliques). Près de la moitié est constituée de résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères et de déchets industriels. Le reste : du mercure, de l'amiante, de l'arsenic, du chrome, des pesticides, des terres polluées, des déchets électroniques.

En 2009, après liquidation amiable, l'Etat devient l'actionnaire unique de MDPA. Conseil général des mines, conseil général de l'environnement, Institut national de l'environnement industriel et des risques, Bureau de recherches géologiques et minières, tout ce que la France compte d'experts est mis à contribution pour proposer une solution définitive de fermeture.

Mais il faut attendre fin 2012 pour que le gouvernement prenne une première décision dans ce dossier empoisonné : la ministre de l'écologie, Delphine Batho, avec son collègue chargé du redressement productif, Arnaud Montebourg, opte pour le scénario d'un déstockage très partiel des seuls déchets contenant du mercure. Considérés comme les plus problématiques pour les eaux souterraines, ils ne représentent qu'environ 5 % du volume total. La successeure de M^{me} Batho, Ségolène Royal, ne tiendra pas compte de la consultation publique, largement favorable à un déstockage total, et tranchera dans le même sens, en 2014, pour un déstockage de 93 % du mercure. Plus de 95 % seront finalement extraits, entre 2015 et 2017. En 2017, toujours contre l'avis du public et des collectivités

locales, un nouvel arrêté préfectoral autorise le confinement définitif des déchets. Il est contesté par les associations environnementales et des élus.

C'est le début d'un long feuilleton judiciaire dont l'épilogue n'est toujours pas écrit. En octobre 2021, la cour administrative d'appel de Nancy annule, en effet, l'arrêté, estimant que MDPA ne bénéficie pas des capacités financières pour mener à bien l'exploitation du site de façon illimitée. Le gouvernement se pourvoit en cassation et accorde une garantie financière de 160 millions d'euros à MDPA jusqu'en 2030 dans le cadre du projet de loi de finances 2022. La manœuvre est grossière : le Conseil constitutionnel, saisi par la Collectivité européenne d'Alsace (regroupement des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin), retoque un « cavalier budgétaire ».

Mais la ministre de la transition écologique, Barbara Pompili, ne veut plus « repousser l'inévitable » : dimanche 17 avril, entre les deux tours de l'élection présidentielle, elle signe un décret modifiant le code de l'environnement pour exempter les installations classées des obligations de constituer des garanties financières dès lors qu'elles en bénéficient de l'Etat, ce qui est le cas de MDPA depuis mars. « Un ultime passage en force », dénonce Loïc Minery, vice-président (Europe Ecologie-Les Verts) de Mulhouse Alsace Agglomération.

Chantier périlleux

Avec les élections législatives, Céline Schumpp, la directrice de MDPA, s'attend à un nouveau défilé de candidats devant les grilles de Stocamine. Lors de la campagne présidentielle, la socialiste Anne Hidalgo était venue dire son opposition au confinement acté par le gouvernement. Sans surprise, c'est ce choix, entériné par Barbara Pompili en janvier 2021, que défend Céline Schumpp. « C'est la seule solution. On le sait depuis vingt ans, mais il manquait le courage politique, dit cette petite-fille de mineur lor-

rain. Plus le temps passe, plus il devient dangereux d'accéder aux déchets. Ça se ferme de partout avec l'affaissement des galeries. »

Le gouvernement lui a donné jusqu'à fin mai pour déposer un énorme dossier afin d'obtenir l'autorisation d'un stockage illimité. Comme les précédents, il sera soumis aux collectivités, à l'autorité environnementale et à enquête publique.

Sans attendre la fin de la procédure, escomptée pour le printemps 2023, le ministère de la transition écologique a également demandé à MDPA de mettre en œuvre « sans tarder » des travaux d'entretien et de sécurisation de la mine, sans compromettre toutefois la possibilité d'un déstockage ultérieur si l'autorisation d'enfouissement définitif était in fine retoquée. Le chantier est inédit. Et périlleux. « Accès interdit, danger grisou », avertit un panneau rouge à l'entrée du puits Joseph. Quelques mineurs polonais, allemands et français remontent du fond, où ils continuent d'entretenir les galeries.

D'immenses silos ont poussé au pied du chevalement : c'est la centrale à béton. Les plans des opérations sont affichés dans des préfabriqués ; douze barrières de confinement en béton doivent être construites autour du stockage pour condamner toutes les galeries. Le but : protéger la nappe d'Alsace, située à 20 mètres sous terre, d'un risque de pollution à long terme (d'ici soixante-dix ans à trois cents ans, selon les expertises) par envoi de la mine. M^{me} Schumpp espère pouvoir commencer la construction des deux premiers barrages à la mi-mai, puis attaquer un mois plus tard le remblai du bloc 15. Le gouvernement considère que son état de dégradation ne permet plus d'envisager le retrait des 1629 tonnes de déchets incendiés.

A moins qu'un ultime recours ne vienne encore contrarier ses plans. François Zind, l'avocat d'Alsace Nature, s'est appretté à déposer un référé suspension auprès du tribunal administratif de Stras-

bourg pour empêcher le remblai du fameux bloc 15. L'avocat estime que ce dernier entérinerait de fait le stockage définitif des déchets en faisant fi de la participation du public et qu'il reviendrait à « couler du béton sur des preuves ».

« Activité frauduleuse »

À la suite d'une plainte contre X déposée par l'association en raison de non-conformités supposées des déchets, le pôle régional environnement du parquet de Strasbourg a ouvert une enquête préliminaire, à l'été 2021. Et a saisi, en mars, l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique. Les investigations visent à faire la lumière sur la nature exacte des déchets entreposés à Stocamine. Pour M^{me} Zind, le remblai du bloc 15 pourrait faire obstruction à l'enquête. L'incendie de 2002 a été provoqué par des produits inflammables qui n'auraient jamais dû s'y trouver. Dans un rapport publié en 2011, la direction régionale de l'environnement évoque une « suspicion générale » sur la totalité du dispositif de réception des colis. Aucun des colis amiantés n'a ainsi été ouvert pour vérification de son contenu réel.

Le géologue suisse Marcos Buser a participé au comité de pilotage de Stocamine, en 2011. Il estime que des solutions autres que l'enfouissement définitif existaient. Pour la mine allemande de Herfa-Neurode, la plus grande du monde avec sa capacité de stockage de quelque trois millions de tonnes de dé-

chets, les 42 000 tonnes de Stocamine auraient constitué « une goutte d'eau », selon l'expert. Les déchets, à commencer par les résidus d'incinération (la moitié du volume de Stocamine), auraient aussi pu être traités en surface dans une des treize installations de stockage de déchets dangereux prévues à cet effet en France. Pour Marcos Buser, si les gouvernements successifs n'ont « jamais envisagé le déstockage », qu'il recommande depuis dix ans, c'est « parce qu'il y a eu fond de la mine des déchets qui relève d'une activité frauduleuse ». La présence de pesticides organiques non déclarés à d'autres hypothèses ; des huiles souillées par des polychlorobiphényles (PCB) issues de garages locaux ou encore des déchets hospitaliers, dont certains faiblement radioactifs.

« La grande théorie du complot de l'Etat qui nous cache tout », se désole Céline Schumpp, qui regrette que, vingt ans après l'incendie, la confiance soit toujours rompue à cause de « 400 tonnes de déchets qui n'avaient effectivement rien à y faire ».

Egalement investi dans un autre dossier de projet contesté de stockage de déchets – nucléaires ceux-là – à Bure, dans la Meuse, M^{me} Zind le reconnaît : cet ultime recours est « un peu un baroud d'honneur » pour les associations après deux décennies de lutte. « Avec l'enfouissement du bloc 15, c'est une partie de l'histoire de Stocamine qui sera enterrée », considère l'avocat. La programmation des travaux qui s'apprent à débuter prévoit la fermeture des deux puits d'accès à la mine en 2027.

Assis dans son bureau, sous la photographie d'un mineur dans sa tenue de chauffe (un simple sous-vêtement) des années 1970, le maire de Wittelsheim attend la fin de l'histoire. L'édile a une idée pour l'épilogue : reprendre le carreau minier et le transformer en musée. Pas certain que les échantillons des déchets de Stocamine entreposés dans une vitrine à l'entrée de MDPA y soient exposés. ■

STÉPHANE MANDARD

L'incendie survenu en 2002 dans un des blocs de stockage a été provoqué par des produits inflammables qui n'auraient jamais dû s'y trouver